



Paris, le 13 juin 2018

Monsieur Eric LOMBARD  
Directeur général de la CDC

Monsieur le Directeur général,

Depuis plusieurs mois la Direction envisage la fermeture des SVD fin 2018 et la mise en place d'un service de conciergerie. Elle s'appuie pour cela sur des arguments juridiques infondés, une attente des personnels supposée et l'accord QVT signé le 5 juillet 2016.

Nos organisations syndicales s'opposent à cette idée qui ne repose que sur une volonté de la DRH et du Secrétariat général de l'Etablissement public de faire des économies, sans se soucier de l'intérêt des personnels et du « plus » qu'offrent les SVD depuis des années sur les différents sites de la Caisse des Dépôts.

Nous tenons à vous faire savoir que nous sommes favorables à une évolution des SVD et à la mise en place en parallèle d'un service de conciergerie.

Nos organisations ont fait unanimement des propositions en ce sens. Nous exigeons donc le maintien des SVD sur tous les sites car en plus de leur rôle de vente de produits, les SVD favorisent aussi des moments d'échanges entre collègues. Ce qui correspond parfaitement aux objectifs de l'accord QVT.

Sur le plan juridique, nos organisations proposent de transformer le statut actuel en société coopérative de consommateurs, statut juridique mis en place à la Banque Publique d'Investissement (BPI) et au Ministère de l'Economie par exemple.

Les personnels de la CDC soutiennent fortement notre demande et viennent de le faire savoir en participant massivement à une journée « portes ouvertes » le 4 juin dernier.

Le 8 juin dernier, nous avons eu une énième réunion sur le sujet avec la DRH et cette réunion n'a permis ni de trouver une solution, ni de savoir les réelles intentions de la Direction sur la fermeture ou pas des SVD cette année, ni des raisons de l'abandon de la mise en place d'une société coopérative pourtant envisagée en mai 2017 !

Situation qui fragilise les salariés de la SVD qui, par ailleurs, travaillent depuis des mois dans un climat anxiogène.

C'est pourquoi nos organisations vous demandent de prendre un engagement lors du prochain Comité technique national du 21 juin 2018 sur :

- Le maintien des SVD et des salariés concernés.
- L'ouverture de discussions sur la transformation juridique et économique des SVD.
- La mise en place d'un service de conciergerie géré par la SVD sur des prestations complémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations.

L'Intersyndicale CGT, CFDT, CGC, UNSA, SNUP.